doublée de ruse. Je cherche en vain les services rendus à la cause nationale par la Ligue des Patriotes; on trouve trop aisément, sans les chercher, les embarras qu'elle a créés, par ses incartades, au gouvernement de son pays et aux intérêts qu'elle a, nous n'en doutons pas, à cœur de servir. »

Or, voici qu'aujourd'hui, on annonce une conférence au cirque d'Hiver, à Paris, sur la Ligue des Patriotes et le procès de Leipzig. On entendra parler M. Henri Deloncle et M. Paul Deroulède.

Le *Journal des Débats* se montre inquiet des résultats que peut avoir cette conférence.

« La Ligue, conclut-il, choisit mal son moment pour prendre des allures de matamore. »

Quant au *XIXe Siècle*, il croit que:

« Si les chefs de la Ligue des Patriotes réfléchissent aux conséquences éventuelles de la réunion qu'ils s'apprêtent à tenir, ils renonceront à leur projet, et tout le monde les en félicitera. S'ils y persistent, la population parisienne, du moins, doit se refuser à les seconder dans une entreprise inutile et dangereuse. »

L'internement du baron Seillière a remis sur le tapis la loi concernant les aliénés.

M. Camescasse qui, en sa qualité d'ancien préfet de police, a dû étudier la question et a vu les choses de près, dit ce matin dans la *République Française* :

« Il faut bien dire que l'internement n'est pas toujours d'une nécessité absolue et que le nombre d'aliénés paisibles, se trouvant dans certaines conditions de fortune, pourraient sans inconvénient cesser d'être les clients des maisons de fous. Il est utile qu'une autorité indépendante des aliénistes eux-mêmes puisse quelquefois tempérer un excès de zèle avant que les portes de l'asile soient fermées sur le malade. — Un exemple entre mille :

» Dans ces derniers temps était enfermé dans une maison de santé le fils d'un membre de l'Institut, aujourd'hui décédé. Le malade était lui-même artiste distingué, mais l'électricité lui avait tourné la tête et il était devenu littéralement intraitable sur ce chapitre. Pour le reste, assez paisible et jouissant à peu près de ses facultés. Il protesta contre sa réclusion, et ses nombreux amis intervinrent pendant longtemps en sa faveur : d'autre part, les rapports des médecins ne laissaient aucun doute sur la folie de cette victime des progrès de la science.

» L'administration prit sur elle, comme c'était son droit, de remettre en liberté ce malheureux. Il continua de divaguer : il inventa les machines les plus extravagantes. Mais il ne fit de mal à personne et il s'éteignit tranquillement à son domicile entouré de quelques amis fidèles, avec l'illusion, que rien ne dérangeait, d'être parfaitement sain d'esprit. Des juges l'auraient-ils interné dans ces conditions ? Question redoutable, d'où dépend souvent la vie d'un homme et dont il vaut mieux désormais laisser la solution aux magistrats. Les médecins donneront leur avis motivé sur la folie: les juges verront s'il y a un intérêt social ou de famille suffisant pour séparer le malade de tout ce qui pouvait le rattacher ou l'intéresser à la vie. »

G. GLANEY.

# LETTRE DE BRUXELLES

(*D'un correspondant particulier*)

Bruxelles, 23 juin.

On s'occupe, ici, de l'affaire Martinez-Campos, presqu'autant qu'à Paris. D'aucuns reprochent aux magistrats de n'avoir pas arrêté les fugitifs. C'eût été de l'arbitraire. Il n'y a pas délit nettement établi. Il n'y a pas de plainte non plus. L'impression de deux hommes de loi qui ont vu de près et conversé longuement avec Mielvaque et sa suite, c'est que Mercédès est ou faible d'esprit ou hypnotisée. La première hypothèse est peu admissible après l'affaire du divorce.

Mielvaque et sa suite, m'ont dit les mêmes témoins, figurent plutôt un cortège de carnaval, sous les allures mousquetaires de quelques-uns de ces messieurs.

Il y a cinquante ans, la ville de Liège fut vivement remuée par la nouvelle d'un enlèvement, accompli, il est vrai, dans des circonstances beaucoup moins dramatiques que celui du Bois de Boulogne. Mlle Orban, une des plus riches héritières de la cité, avait quitté le pensionnat et s'était réfugiée chez une parente, à la suite du refus opposé par son père à la demande d'un avocat très obscur, n'ayant pour toute dot que sa belle prestance et un toupet soigné. Les demoiselles institutrices, qui avaient servi de messagères d'amour entre les jeunes gens, furent congédiées du pensionnat, mais, à quelque temps de là, le mariage fut conclu. M. Frère, qui devait devenir ministre et diriger pendant 25 ans le parti libéral belge, était ce jeune homme téméraire et heureux. Fils du portier de la Loge maçonnique de Liège, instruit par un réfugié français qu'il suivit plus tard à Paris, M. Frère n'était connu alors que comme auteur d'une pièce tombée, dès les premiers soirs, sous les sifflets : les *Trois Journées d'une Coquette*.

Je ne veux pas médire du bon goût de mademoiselle Orban; M. Frère est un homme de grand talent et, socialement, il n'a pas eu de peine à mettre Frère au-dessus d'Orban. Mais il est juste de dire que les femmes ont parfois des fantaisies déconcertantes. Dernièrement, un gros fonctionnaire bruxellois, millionnaire, veuf, père d'une charmante fille, saine d'esprit, belle de corps et bonne de cœur, en fit la douloureuse épreuve. Un agent d'assurances français, veuf, chauve, bedonnant, sans instruction ni charmes particuliers, tourna la tête à cette enfant, en se promenant deux fois par jour sous son balcon. Il lui écrivit des lettres enflammées, et cela flamba si bien que, le gaillard ayant été éconduit par le père à qui il s'était enfin adressé, la jeune fille joua du revolver contre elle-même : ce que voyant, le père ramassa l'arme et la tourna contre lui... On a étouffé l'affaire. Mais quelle tragédie, et combien elle est faite pour flatter l'amour-propre de ce brave assureur de passage à Bruxelles!

⁂

Le Roi est allé à Ostende avec son neveu. Les imaginations prennent feu là-dessus. On découvre des projets de mariage en veux-tu en voilà. Dans le monde de la cour, on dit, au contraire, que le vœu du roi serait de voir son héritier présomptif épouser sa propre fille, la princesse Clémentine afin — je cite les paroles textuelles de Sa Majesté, — afin d'avoir une dynastie absolument belge. Au surplus, Léopold II estime que, du côté des alliances, sa famille et la Belgique sont assez bien partagées.

⁂

Le gouvernement belge ne participera pas officiellement à l'exposition de Paris de 1889. Il ne lui sied pas de se séparer des autres puissances européennes, qui, positivement, visiblement, ont jeté l'interdit, non sur la France, mais sur le centenaire de la Révolution. Le *Cri ouvrier*, d'Anvers, et l'*Indépendant*, dont les attaches avec le gouvernement républicain sont connues, avaient combattu, dans le temps, l'idée du grand concours international pour 1888 à Bruxelles, dans l'intérêt de l'Exposition de Paris de 1889. L'idée de ce Concours est d'amener les producteurs à exposer les produits-réponses à une serie de *desiderata* formulés dans toutes les branches, comme exécution, bon marché, etc. Les adhésions sont venues très nombreuses de l'étranger, un peu de la France, beaucoup de l'Allemagne. Quant aux producteurs belges, leur indifférence est grande. Hélas ! il est bien à craindre qu'il en soit bientôt de nos produits en général comme de nos excellentes bières, qu'on laisse aux villageois, pour s'empoisonner de drogues allemandes.

Ce grand concours est en grande partie l'œuvre de quelques députés indépendants de Bruxelles. Les libéraux y ont vu de suite une manœuvre électorale en vue des élections législatives du mois de juin 1888. Au fond, il y a bien quelque chose de cela, mais où est le mal? Malheureusement, en ce qui concerne l'accord si nécessaire entre indépendants et catholiques pour lutter avec quelque chance de succès, les dernières nouvelles laissent énormément à désirer. Les bureaux des deux associations se trouvent en conflit flagrant, conflit d'attribution et d'influence que je me borne à signaler.

⁂

La Chambre des représentants va aborder enfin l'examen des projets de lois ouvrières; nous aurons dans quelques jours la question du service personnel. La droite y est intraitable. Elle est liée par des engagements électoraux. Le projet soumis à ses délibérations est signé par M. le comte d'Oultremont, député indépendant de Bruxelles, qui l'a rédigé avec le concours de plusieurs officiers supérieurs.

Le gouvernement s'est déclaré favorable au principe du service personnel, mais hostile au projet d'Oultremont.

D'autres députés se proposent de déposer des projets au cours de la discussion. On prévoit que, à la demande du ministère, tous ces projets seront renvoyés à une commission mixte, prise partie au dehors partie au dedans du Parlement. Cette commission serait chargée de conclure, en présentant un projet qui assurerait enfin le triomphe du service personnel. Car, consultez n'importe quel député : tous sont d'accord pour admettre comme inévitable, à brève-échéance, non seulement l'introduction du service militaire personnel, mais encore une notable augmentation des contingents. Je puis même ajouter que, dans les hautes sphères militaires, on envisage dès à présent l'éventualité d'élever de nouveaux forts ailleurs que sur la Meuse.

Dans un centre aussi industriel, aussi démocratique que le Nord français, les projets de loi sociaux offrent un intérêt considérable. J'analyserai prochainement pour le *Journal de Roubaix* ceux soumis aux Chambres belges en indiquant à quelles circonstances locales, à quels abus constatés ils sont dus.

X...

# HISTOIRE DU JOUR

**Le certificat d'études et les jurys scolaires**

On est arrivé à faire délivrer les certificats d'études par de braves républicains de la dernière ignorance. Au dernier examen, il n'y a pas quinze jours, un inspecteur primaire était entouré d'un jury auquel il n'aurait pas pu faire faire une dictée. L'un des examinateurs, choisi par M. l'inspecteur et nommé par M. le préfet, voulut cependant se distinguer et posa gravement la question suivante : « Quel est le département dans lequel « le chef-lieu est TARN. » Le candidat fut à ce point ahuri de la question du délégué breveté de l'administration qu'il n'osa pas lui répondre que c'était le département d'Albi.

(*Indépendance bretonne.*)

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

*Suite de la séance du jeudi 23 juin*

Présidence de M. FLOQUET, président

**La loi militaire**

La Chambre reprend la suite de la discussion de la loi organique militaire.

Après des explications de M. Laisant qui accepte l'amendement de M. Beauzet à l'article 16, cet article est adopté avec une modification conforme à cet amendement.

**M. Laisant** donne lecture de l'article 17 modifié par la commission à la suite de l'acceptation de certains amendements.

Le 3e paragraphe nouveau porte que le fils unique ou aîné d'une famille ayant sept enfants, etc...

Les 3e et 4e paragraphes anciens deviennent les 4e et 5e paragraphes.

**M. Thellier de Poncheville** propose de modifier ainsi le paragraphe 2 : au lieu de : « D'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent » mettre : « D'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit. »

**M. de Mahy** accepte cet amendement, qui est adopté.

Les paragraphes 1 et 2 sont ensuite adoptés.

**M. Bernard** (Doubs) défend son amendement qui tend à accorder des dispenses aux jeunes gens ayant des frères sous les drapeaux ou un frère mort au service.

L'amendement de M. Bernard est adopté par 316 voix contre 210.

Le paragraphe 4, relativement au frère inscrit sur la même liste de recrutement, est adopté.

L'amendement de M. Bernard devient les paragraphes 5 et 6.

Le paragraphe 7, ancien 5, relatif aux soutiens de famille est adopté.

La Chambre adopte ensuite les paragraphes relatifs aux formalités de dispense.

Sur le dernier paragraphe, **M. Thellier de Poncheville**, développe un amendement demandant que les motifs de dispense ne soient pas applicables aux enfants naturels reconnus.

Après une réplique de M. Laisant, cet amendement est repoussé par 370 voix contre 174.

L'ensemble de l'art. 17 est adopté. Les articles 18 et 19 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La Chambre fixe à demain, la discussion de la question relative à l'internement du baron Seillières.

La séance est levée.

# SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

*Séance du jeudi 23 Juin 1887.*

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

**Les associations syndicales**

On reprend la discussion sur les associations syndicales.

**M. Clément** soutient que les associations syndicales ne pourront pas, sans excès et sans inconvénients se charger des entreprises indiquées dans le projet de loi. Il cite comme exemple la construction d'un marché qui entraînerait la permanence du syndicat et par là, le fractionnement de l'autorité municipale.

**M. Fallières** dit en somme que la question des garanties en matière d'expropriation doit être traitée quand viendra l'article 4.

**M. Lenoel** n'admet pas qu'on donne aux syndicats des villes des attributions que n'ont pas les syndicats agricoles. Il dépose un amendement tendant à protéger la minorité des propriétaires composant un syndicat.

**M. Barne**, rapporteur, combat l'amendement de M. Lenoël et propose d'adopter le texte de l'article 1er voté en première délibération. Cet article énumère les travaux qui peuvent être l'objet d'une association syndicale entre les propriétaires et les intéressés.

L'amendement de M. Lenoël au paragraphe 6 est pris en considération.

Les autres paragraphes de l'article 1er sont adoptés.

La loi et tous les amendements déposés sont renvoyés à un nouvel examen de la commission.

Le projet portant règlement définitif du budget de 1875 est adopté à l'unanimité de 253 voix.

La séance est levée.

# NOUVELLES DU JOUR

**Jubilé royal. — La fête à Hyde Park**

Londres, 23 juin. — La fête des enfants à Hyde-Parck a eu hier un plein succès.

30,000 enfants, dans un ordre parfait, se sont rendus dans le parc et aucun accident n'est à signaler.

Toute la partie Est du parc avait été préparée à cet effet; dix tentes avaient été élevées et chacune d'elles placée sous la surveillance d'une dame patronesse de la fête.

Chacun des enfants a reçu un pâté, un gâteau et une orange, tandis que le thé, le café, le lait, les limonades et autres boissons étaient distribués à profusion.

Une foule de jeux avaient été aménagés;

La grande attraction de la fête était la visite de la reine, qui quitta le palais de Buckingham à 5 h. 25.

A son arrivée dans le parc, les enfants furent massés le long du chemin qu'elle devait suivre, l'étendard royal fut hissé et M. Godfred, donnant le signal aux musiciens, tous les enfants entonnèrent en chœur un couplet du *God save the queen*.

La reine se retira alors, tandis que les enfants entonnaient le *Rule Britania*.

**La sécurité en chemin de fer**

Paris, 23 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport de M. Vickerskeimer sur la proposition de M. Delattre relative à la sécurité publique en chemin de fer.

La rapport après avoir passé en revue les signaux employés sur les différents réseaux, examine le système de freins, les heures de travail des chauffeurs, mécaniciens, aiguilleurs, etc., conclut à ce que les compagnies établissent un règlement uniforme pour la surveillance de la voie.

Il réclame également un système uniforme des signaux, un règlement uniforme pour le service des aiguilleurs; il demande que tous les trains de voyageurs soient munis de freins continus et automatiques.

Toutes ces réformes devront être réalisées au plus tard dans un an.

D'après les conclusions de M. Vickersheimer, la durée de travail pour les chauffeurs et mécaniciens ne pourra dépasser 10 heures sur 24.

En aucun cas la présence sur la machine ne pourra être exigée pendant plus de 7 heures.

La durée de travail des autres agents des trains ne pourra excéder douze heures sur 24. Tout mécanicien ou chauffeur a droit à une pension de retraite après 20 ans de service et après quinze ans sur sa demande à une retraite anticipée, proportionnellement à ses années de service.

**Les étrangers**

Paris, 23 juin. — La commission de la Chambre qui s'occupe du projet tendant à frapper les étrangers d'une taxe de séjour entendra dans sa prochaine séance le ministre des affaires étrangères.

Elle adoptera ensuite le texte du rapport dont a été chargé M. Cradon. Nous l'avons déjà analysé.

La taxe serait de 12 francs et l'inscription obligatoire pour les étrangers dans un délai de deux mois. A propos des étrangers résidant en France, disons que MM. Dreyfus et Vickersheimer viennent de déposer la proposition suivante:

Tout étranger résidant ou admis à domicilier en France qui sera membre d'une société constituée à l'étranger à l'effet de porter atteinte au territoire ou aux intérêts de la France sera passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1,000 fr. à l'expiration de sa peine le condamné sera expulsé de France. En cas de récidive la peine sera la déportation dans une enceinte fortifiée.

**Les pourparlers Franco-Allemands sur les condamnés de la Haute-Cour de Leipzig.**

Paris, 23 juin. — M. Dreyfus, député de la Seine, avait l'intention de déposer une proposition de loi tendant à rendre applicables aux Allemands, par mesure de réciprocité, les lois en vigueur sur l'Internationale.

Prévenu de cette intention, M. Flourens a fait demander M. Dreyfus au quai d'Orsay et l'a informé que des négociations étaient pendantes entre la France et l'Allemagne, relativement à la mise en liberté des condamnés de Leipzig.

Dans ces conditions, M. Dreyfus a dit d'attendre, pour déposer sa proposition, le résultat de ces négociations.

Leipzig, 23 juin. — Le tribunal d'empire a refusé la mise en liberté provisoire des Alsaciens condamnés dans l'affaire de la Ligue des patriotes; ils ont été transférés aujourd'hui dans la forteresse de Magdebourg.

**La création de quatre nouveaux régiments de cavalerie**

Paris, 23 juin. — Le conseil supérieur de guerre a adopté à l'unanimité moins une voix le projet du général Ferron, ministre de la guerre, tendant à la création de quatre nouveaux régiments de cavalerie.

**M. Jules Ferry et le comte de Munster**

La *France* dit qu'on a beaucoup remarqué au *garden party*, donné hier à l'ambassade d'Angleterre, que M. Jules Ferry a eu une longue conversation avec le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne,

**L'Exposition d'hygiène de l'enfance**

Paris, 23 juin. — L'inauguration de l'Exposition d'hygiène de l'enfance a eu lieu ce matin, aux Champs-Elysées, dans le pavillon de la Ville de Paris.

Le premier et le dernier élu de Paris devaient honorer de leur présence cette cérémonie. Seul, M. Mesureur avait pris place sur l'estrade, où, à ses côtés, nous avons remarqué MM. Poubelle, préfet de la Seine, les docteurs Chassaing, Félix Brémond, etc., etc.

M. Lockroy souffrant s'était fait excuser.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par la musique de la garde républicaine, le docteur Chassaing a remercié tous ceux qui s'étaient intéressés à l'exposition d'hygiène de l'enfance, puis le docteur Brémond en a fait l'historique.

M. Mesureur a ensuite, dans une courte allocution, déclaré l'exposition ouverte.

**En Alsace-Lorraine**

Metz, 23 juin. — M. Bastien, ancien officier de territoriale, résidant depuis quelque temps à Cheminot (Lorraine) a été expulsé.

Le tribunal correctionnel a condamné à 6 mois de prison et 20 marks d'amende, M. Humbert, boucher à Boulay, pour avoir chanté la *Marseillaise* dans les rues.

La police a arrêté la fille d'un fonctionnaire alsacien, M. Boulin, laquelle portait dimanche un tablier avec des rubans tricolores.

**Mlle de Campos en Angleterre**

Londres, 23 juin. — Mlle Martinez de Campos est arrivée hier à Douvres avec quatre personnes dont M. Mielvacque, elle a été suivie par le représentant de sa famille et un agent de police français. Ceux-ci se rendirent avec un employé du consulat d'Espagne, à l'hôtel où Mlle de Campos était descendue.

L'agent de police était muni d'un mandat d'amener mais, sur le conseil de la police anglaise, qui refusa d'arrêter Mlle de Campos, vu qu'elle était majeure, on ménagea une entrevue dans laquelle le représentant du consulat d'Espagne exposa à Mlle de Campos certaines choses qu'elle pouvait ignorer.

Mlle de Campos répondit, en montrant M. Mielvaque : « Voici l'homme que je veux pour mari. »

Dans cette situation, la police anglaise a déclaré qu'elle ne pouvait intervenir.

**Suicide de M. Gautsch, commissaire de police d'Ars-sur-Moselle**

Ars-sur-Moselle, 23 juin. — M. Gautsch, le commissaire d'Ars-sur-Moselle, s'est noyé dans la Moselle. Différents bruits circulent sur les motifs de son suicide.

# BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

**Les fils et tissus de laine en Allemagne**

Extrait du *Kulhow* :

A une réunion récente des filateurs allemands, suisses et autrichiens, 31 filatures et 1.000.000 de broches étaient representées. Les filateurs etrangers et alsaciens présents adoptèrent unanimement le manifeste de l'association des filateurs allemands daté de Leipzig le 4 mai 1887 suivant lequel, les contrats pour la livraison une fois conclus ne devaient plus subir aucun changement. Il fut décidé d'envoyer une copie du manifeste au comité de l'association centrale des manufacturiers allemands, suggérant que des mesures semblables puissent être prises dans les autres branches d'industrie. Il fut finalement entendu qu'on provoquerait une réunion générale de filateurs allemands suisses, autrichiens et qu'éventuellement les filateurs belges seraient invités à étudier la réduction des heures de travail et l'adoption des mesures rigoureuses pour l'amélioration de cette industrie. La réunion doit avoir lieu le 24 juillet à Francfort-sur-le-Mein.

Dans le commerce des nouveautés à Berlin, n'étaient les demandes pour l'Angleterre, les nouveautés confectionnées seraient très calmes. On peut considérer comme très important que le commerce anglais ait réalisé les espérances que l'on avait fondées car il alimente la plupart des fabricants, du moins quant à présent. Toutes les autres branches d'industrie, surtout les exportations américaines, sont très calmes. L'Angleterre attend surtout les jaquettes et les courts dolmans, et l'on donne la préférence aux tricots doublés particulièrement mélangés de rayures de velours. Les étoffes veloutées sur fond de tricot sont très recherchées par les acheteurs américains. Une étoffe floconnée de fine laine sur fond de tricot a été produite. Elle se nomme « montagnac » et a beaucoup de succès. On porte grand intérêt aux matelassés, aux boucles rayés, aux cheviottes et aux lainages mohair. Les qualités bon marché des « soleils » sont beaucoup demandées. Les affaires américaines sont très calmes.

D'importants clients, qui quittent rarement Berlin sans placer des commandes au chiffre de 4.500.000 marcs, ont leurs produits manufacturés pour compte, tandis que d'autres ont cessé d'acheter d'aussi grandes quantités. On se plaint généralement du commerce américain mais il est difficile de voir quel remède on pourrait y apporter. Dans la branche des lainages les commissions reçues des acheteurs anglais ont donné de l'animation.

Les transactions avec l'Amérique dans ces genres manquent pour le moment d'importance.

## Laines

ANVERS, 23 juin.

Sans affaires aujourd'hui sur place.

LE HAVRE, 23 juin.

Il a été traité 105 balles de laine de Buenos-Ayres, suint, à fr. 210 les 100 kil.; 39 balles dito, dito, à fr. 192,50; 67 balles dito, dito, à fr. 185; 162 balles de Rio-Grande, suint, à fr. 165.

MARSEILLE, 22 juin.

On a vendu 67 balles de laine Oran Thiaret, à fr. 82.50 et 17 balles Chypre, à fr. 95.

BLET, 22 juin.

Apport ordinaire. La vente s'est faite activement de 1.20 à 1.40 le kil., soit une hausse de 10 c. par kil. sur les cours de l'année dernière.

SAINT-GENORE, 22 juin.

Apport faible ; vente facile. Les cours se sont inscrits de 1.20 à 1.40 le kilog.

GIEN, 22 juin.

Apport moins important que les années précédentes par suite des achats faits dans les fermes. Les cours de la belle marchandise ont été de 1.70 à 1.80 le kil.

BUZANÇAIS, 22 juin.

Peu de laines à la vente qui s'est faite activement aux prix de 1.30 à 1.40 le kil.

LA VERNUSSE, 22 juin.

Apport ordinaire ; vente facile, de 1.20 à 1.50 le kil. Ces prix accusent une hausse de 15 à 20 c. par kil. sur l'année dernière.

MANTES, 22 juin.

Les laines se sont vendues de 70 à 80 c. les 500 grammes.

MERW, 17 juin.

Avec beaucoup d'arrivages et les prix sont en hausse de 3 à 5 roubles par poud sur ceux de l'an dernier.

PESTH, 20 juin.

Il a été traité ces jours derniers, pour l'exportation 250 qtx laines en suint de fl. 32 à 33 et 50 qtx très fines laines à drap de fl. 158 à 166 par 50 kil.

TUTTLINGEN, 20 juin.

Aujourd'hui a eu lieu la clôture de la foire de cette année. La qualité des laines importées depuis notre dernier avis du 18 courant a été trèsirrégulière. Une partie des laines était humide et médiocre, tandis que le restant était sec et de nuance claire. On a payé 130 à 148 Rm le qtal, soit en moyenne une hausse, sur les cours de l'an dernier, de 25 Rm.

SCHWEINFORT, 21 juin.

La foire de cette année a été assez bien approvisionnée et la totalité des apports consistant, en laines de campagnards, a été rapidement enlevée dans les prix de 112 à 116 Rm le qtal, ce qui fait une avance en moyenne de Rm 25 le qtal sur les cours de l'an dernier.

ROSTOCK, 22 juin.

Les arrivages ont comporté 2,500 qtx. La foire qui était au début très calme par suite des prétentions élevées des détenteurs, est devenue plus tard très animée, toutefois à partir de 10 heures la tendance était de nouveau un peu plus faible. On a payé en moyenne 135 à 145 Rm et pour belles bergeries jusque 150 Rm. A midi le tout se trouvait vendu à l'exception de quelques parties.

HILDESHEIM, 22 juin.

Les apports à la foire de cette année ont comporté 4,300 qtx, soit 200 qtx en dessous du chiffre de l'an dernier. Affaires actives et vers 10 h. presque la totalité des renforts se trouvait déjà vendue. Les prix se sont établis en hausse de 15 à 25 Rm sur ceux de 1886. Les fines laines ont obtenu 150 à 165, les laines moyennes 135 à 145 et les laines ordinaires 110 à 130 Rm. Pendant l'après-midi les prix ont fléchi de quelques marcs. Un petit solde est resté invendu.

KIRCHBEIMUTECK, 22 juin.

Au second jour de foire les acheteurs se tiennent sur la réserve par suite des prétentions trop élevées des détenteurs. Les prix pour laines bâtardes ont roulé de 145 à 154 Rm.

## Mouvement maritime lainier

Le steamer *Anglo-Indian* attendu à Dunkerque de la Plata, est parti le 18 du mois passé.

Le steamer anglais *Kirtle* venu de Montevideo, était signalé le 20 juin, allant à Dunkerque. Le 23, ce steamer n'y était pas rendu, ce qui fait supposer qu'il a suivi pour Anvers.

Le steamer *Illios* venant de la Plata, était signalé le 22 juin au large de Falmouth, allant à Bristol.

Le 3 mâts *Cochin* est arrivé le 21 juin à Glasgow, venant de Dunkerque prendre charge pour Sydney.

Le steamer *Canadian* arrivé à Montevideo le 17 juin venant de Dunkerque, Glasgow et le Havre, a suivi pour B.-A- où il charge actuellement pour ces ports d'Europe.

Le steamer *Barden-Tower* est arrivé le 22 juin à Liverpool, venant de Dunkerque et primitivement de la Plata.

Le steamer *Orizaba* venu à Londres de Sydney (Australie) y débarquait des laines du 21 au 22 courant.

Le steamer *Archimedes* est parti le 18 juin de St-Vincent pour Liverpool, venant de la Plata.

Le steamer *Galileo* allant d'Anvers et Southampton à la Plata, a passé le 18 juin à St-Vincent.

Le steamer espagnol *Pelago* était en charge le 20 juin à Montevideo,

Le steamer *Perseo* est arrivé le 18 juin à Barcelone venant de Buenos-Ayres.

Le steamer *Paramatta* complétait sa cargaison de laines etc., le 20 juin à Melbourne pour l'Europe.

Le steamer *Hohenzollern* allant de Brême en Australie prendre des laines pour l'Allemagne, a touché le 21 juin à Colombo.

Le steamer *Ormuz* allant de Londres en Australie est entré le 21 au soir dans le canal de Suez.

Le steamer *Melrose* est arrivé le 21 juin à Natal, venant prendre charge pour l'Europe.

Le steamer *Chimborazzo* est arrivé le 21 juin à Adelaide, venant de Londres prendre charge en laines pour l'Europe.

Le steamer *Kirtle* signalé plus haut, allant de la Plata à Dunkerque, est arrivé le 21 juin à Anvers.

Le steamer *Kleber* a débarqué le 21 juin à Marseille 83 b. laine de Philippeville.

Le steamer *Martinique* a débarqué à Cette le 21 juin 5 b. laine en suint venant de Tunis,

Le steamer *Provence* venu de la Plata à Dakar, a fait route le 18 juin de ce point pour Marseille.

Le steamer *Ville-de-Lille* actuellement à Bordeaux est porteur de 120 b. laine prises en transbordement à Marseille.

**Situation météorologique.** — Paris 23 juin. — La situation reste belle sur l'Europe occidentale. Le baromètre reste élevé sur le sud, le centre et le nord-est du continent, il est toujours en hausse sur le nord-ouest de l'Europe (Mullaghmore 772 mm), il reste bas dans l'Est. On signale des pluies en Autriche, sur la Prusse occidentale, en Crimée, ainsi qu'un orage en Béarn.

La température est sans variation sur le nord du continent.

Le thermomètre marquait ce matin — 7° à Bodo, 13 à Moscou, 14 à Paris, Berlin, 21 à Nice, 24 à Alger et 29 à Cagliari.

En France, quelques orages sont probables dans le midi.

A Paris, hier, ciel très beau.

Maximum, 23°2; minimum, 9°6.

# « Equivalences » et « Compensations »

S'il faut en croire le *Petit Journal*, M. Saisset-Schneider aurait rallié les Douaisiens au gouvernement en leur promettant, non pas le maintien des facultés, mais des « compensations ».

Le mot ayant choqué les délégués de Douai, le préfet du Nord aurait employé un synonyme... lénitif, le mot « équivalences », les protestataires auraient cédé.

Quoiqu'il en soit, nous reproduisons l'article du *Petit Journal*. Si ce récit est infirmé, nous en ferons part à nos lecteurs :

» Depuis dimanche, des polémiques très violentes sont engagées au sujet de l'élection sénatoriale du Nord.

» Nous n'avons pas voulu intervenir, parce que nous savions que, un jour ou l'autre, nous aurions à raconter une histoire curieuse à propos de cette élection.

» Le moment est arrivé.

» Nous avons reçu, hier soir, la dépêche que voici :

« Lille, 23 juin, 4 h. 25.

» Le préfet du Nord, actuellement à Paris, vient de télégraphier aux comités électoraux du département la dépêche suivante, dont nous donnons, sinon les termes exacts, du moins la teneur :

« Paris, 23 juin.

» Le gouvernement a pleinement ratifié les engagements pris par moi, vis-à-vis des délégués douaisiens, pendant l'élection de dimanche, et a homologué les promesses faites.

» Ainsi que je l'ai dit, le gouvernement offre à la ville de Douai les équivalences suivantes, en échange des Facultés qui lui sont enlevées.

» Soit un des régiments nouveaux de cavalerie qui vont être formés, soit une grande école d'arts industriels dans laquelle on s'occupera surtout de l'industrie de la brasserie.

» Les Facultés seront transférées à Lille avant la rentrée, mais le ministre recevra les délégués de Douai, et, en leur exprimant ses remerciments, leur fera part de la décision prise au sujet des équivalences. »

» Cette dépêche donne satisfaction aux habitants de Douai, tout en faisant de Lille, chef-lieu du département, le centre des Facultés.

» Donc, tout est bien qui finit bien.

» Mais il y a plus dans cette dépêche, il y a le dernier mot de la bataille électorale sénatoriale du Nord.

» On se rappelle que, dimanche dernier, les électeurs sénatoriaux du Nord étaient réunis, à Lille, pour donner un successeur à M. Casimir Fournier.

» Le candidat républicain, M. Girard, et le candidat réactionnaire, M. Marie-Soufflet, étaient à quelques voix de différence.

» Un premier tour de scrutin ne donna pas de résultat.

» Un second tour fut tout aussi nul.

» Le résultat était douteux.

» C'était une affaire bien plus locale que politique.

» Le Nord vient à la République; les élections précédentes les prouvent.

» Mais il y a la terrible affaire des Facultés enlevées à Douai.

» Les électeurs douaisiens votaient pour M. Marie Soufflet, non pas à cause de son opinion réactionnaire, mais parce que son succès devait être désagréable au gouvernement.

» C'est alors que le préfet du Nord, M. Saisset-Schneider, eut l'idée de leur offrir des avantages pour leur faire accepter le retrait des Facultés.

» C'est ici que l'histoire devient tout à fait curieuse.

» Le préfet disait aux délégués :

» — Le gouvernement est décidé à vous donner des compensations...

» Et les délégués se récriaient.

» — Des compensations !...

» A leur attitude, le préfet comprit que ce nom les offusquait ; il se mit à énumérer ce qu'on pourrait offrir à Douai.

» Les visages se ranimèrent.

» — Voilà, finit-il par dire, voilà, ce me semble, d'excellentes équivalences.

» — Oui, oui, fut-il répondu.

» Les « compensations » étaient odieuses, mais les « équivalences » étaient parfaites.

» Voilà comment un mot adroit peut changer bien des choses.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

» Thomas GRIMM. »

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Une protestation** d'habitants du quartier du chemin de fer a été adressée à M. le Maire contre le projet de construction du bâtiment de l'octroi en face de la rue du Chemin de fer.

Les signataires demandent à la municipalité d'intervenir près de la Compagnie du Nord pour obtenir que ce bâtiment ne vienne pas masquer l'entrée de la rue du Chemin de Fer.

**Conseil des Prud'hommes.** — L'installation des nouveaux membres du Conseil des Prud'hommes ainsi que l'élection des président et vice-président aura lieu samedi à dix heures du matin dans la salle ordinaire des séances du conseil.

**Mercredi** 29 courant, sept heures, une messe sera célébrée à l'église Saint-Martin, pour le Souverain Pontife, la France et la société de Saint-Vincent-de-Paul.

**Une adjudication** pour les travaux de construction d'un aqueduc, rue de Tourcoing, aura lieu mardi, 12 juillet; les devis s'élèvent à 5,300 francs.

**Un noyé.** — Les noyés ne sont pas rares à Roubaix, et presque toujours ces tristes accidents se produisent dans le canal.

Aujourd'hui, c'est autre chose : le malheur que nous avons à raconter est entouré de circonstances particulièrement dramatiques.

Vendredi vers onze heures du matin quelques hommes employés au peignage A. Vinchon et Cie étaient occupés à débarasser, de troncs d'arbres qui y étaient tombés, un des bassins de l'usine.

Quoique, dans le bassin se trouvassent des radeaux, l'un des hommes de peine, Charles Danels, trouva plus commode de se déshabiller et de se jeter à l'eau pour amener les troncs d'arbres jusqu'au bord.

Le malheureux était à peine de quelques instants dans le bassin qu'il s'enfonça tout à coup, et, quand on le retira, il avait cessé de vivre.

M. le docteur Dubron, appelé, a déclaré que la mort était due à une congestion cérébrale.

Danels, cependant, n'avait pas mangé depuis plus de deux heures.

La maison Vinchon pourvoira aux frais d'inhumation du malheureux ouvrier, qui laisse six enfants, heureusement en âge de se suffire à eux-mêmes.

FEUILLETON DU 25 JUIN 1887. — 34

# ELJEN!

Par Jacques BRET (1)

XIII

Comme il achevait cette dernière strophe, il approchait de l'étang. Irène distingua de loin le bruit des sabots d'un cheval. Elle eut un pressentiment ; une voix intérieure lui cria que cet inconnu qui arrivait était André. Elle se redressa dans sa barque, elle la poussa, d'un mouvement irréfléchi, de sa rame tout près du bord, puis elle s'y blottit, courbée, presque étendue sur les banquettes de drap blanc, sentant que le voyageur était sur le point de l'apercevoir et frissonnant comme les feuilles qui tombaient des arbres.

Il la vit en effet, il la reconnut ; un cri sonore jaillit de sa poitrine et vint troubler Irène. Elle se sentit en proie à une douleur si poignante, à tant de crainte, à tant d'effroi, qu'elle resta au fond de la barque. sans mouvement.

Du haut de la route où il s'était arrêté, André la contemplait. Le profil d'Irène se détachait et les plis de sa robe bleue l'enveloppaient comme le bleu du ciel enveloppe la silhouette légère du croissant. Il lança son cheval sur la pente qui descendait à l'étang, il la traversa en trois bonds et, sautant à terre, dans un mouvement vif qui fit envoler soudain les oiseaux, il s'approcha de la barque en disant de sa voix pleine, émue de tendresse :

— C'est moi, Irène !

Elle se retourna enfin ; elle était si pâle, si froide, si bouleversée, qu'il poussa un cri d'alarme qui alla se perdre comme une plainte aiguë dans les roseaux de l'étang.

— Qu'avez-vous, au nom du ciel? s'écria-t-il.

Irène se leva debout dans la barque qui touchait la rive; elle refusa la main qu'il lui tendait pour l'aider à descendre et, posant le pied sur la terre, elle repoussa le bateau qui s'éloigna du bord.

— Ce n'est rien, dit-elle avec un tremblement qu'elle essayait de dissimuler... vous êtes de retour ?

— J'arrive... je viens de retrouver ma liberté... je suis parti précipitamment... j'étais si heureux de revenir !... Oh Irène, si vous saviez quel rêve c'était pour moi que ce jour tant désiré ! combien de fois j'y ai pensé ! combien de temps j'ai vécu pour lui !... c'est bien vous que je voulais revoir la première, car votre image n'a pas un seul instant quitté mes yeux !

Elle voulut l'arrêter du geste, elle fit un mouvement pour réprimer ses paroles ; mais il était lancé ; déjà il n'entendait et ne comprenait plus rien. Il continua :

— Je reviens à vous, Irène, comme le voyageur, et, comme lui aussi, j'ai des audaces qui m'effrayeraient sans doute si je les calculais davantage... Mais, après tout, pourquoi ne vous dirais-je pas ce que j'éprouve ? Irène. mon rêve est insensé peut-être, mais il m'est plus cher que la vie et je suis impuissant à le contenir, je vous aime !...

Il se tut un instant. Elle avait caché son visage de ses deux mains, ses joues étaient baignées de larmes. Dans son abandon, dans son désespoir, elle implorait à grands cris le secours de Dieu.

Enfin, elle reprit un peu de force, et découvrant ses traits empreints de sévérité :

— Que faites-vous, André ? Qui vous a autorisé à me parler ainsi ?

— C'est vous-même ! s'écria-t-il impétueusement.

Et comme elle le regardait éperdue :

— Oui, c'est vous-même, reprit-t-il, car vous m'aimez aussi, j'en suis sûr. On ne se trompe pas a pareil bonheur. Ce rayon que j'ai au cœur, vous l'avez aussi, je l'ai vu dans vos yeux. C'est lui que j'ai emporté à travers les batailles, à travers les fatigues du camp. Vous savez que je ne suis pas un présomptueux. Mais dire que votre cœur et le mien ont battu d'une même émotion, c'est une vérité qui m'a ouvert le ciel et qui me paraît lumineuse, éclatante, comme le soleil à son lever. Ah ! dites-moi, Irène, quand nous courions l'un près de l'autre vers la puszta, quand nous en revenions le soir sans même oser nous parler, quand, lors de mon départ, vous avez frémi de douleur et que mes lèvres se sont posées sur votre main, dites-moi, Irène, ne m'aimiez-vous donc pas ? pourriez-vous le nier ? pourriez-vous en douter ?

Le son de sa voix s'était adouci. Irène était terrifiée. Sa nature si vraie et si droite ne trouvait pas d'arguments à opposer aux affirmations évidentes d'André. Elle eût voulu s'enfuir, elle eût voulu ne pas l'entendre. Mais elle était comme clouée sur place et sentait qu'elle ne pouvait faire un seul pas. Les paroles d'André bourdonnaient à ses oreilles.

Il était surpris mais non découragé. Il se méprenait encore sur la véritable cause de l'effroi d'Irène.

— C'est pour vous, Irène, que je me suis battu. Sans vous, j'aurais été moins brave. Vous avez reçu mon drapeau ? J'étais fier de vous l'envoyer ! Voyez, j'ai encore le bras en écharpe, eh bien ! cette blessure m'est douce. Quand je l'ai reçue, j'ai pensé : elle saura que le sang qui coule dans mes veines n'est point celui d'un lâche !...

Et comme elle fixait toujours sur lui ses yeux transparents, à demi égarés.

— Oh ! parlez, je vous en conjure, dit-il en suppliant, ne me regardez pas ainsi. Je sais que je suis bien ambitieux, bien téméraire ! Mais je vous aime tant ! tant de fois j'ai deviné que nous nous comprenions !... En quoi vous ai-je déplu ? qu'ai-je fait pour vous irriter ?

Elle détourna la tête, et, baissant vers la terre ses regards voilés :

— De quel droit, André, invoquez-vous ces souvenirs entre nous ? Quand vous ai-je permis de me parler d'amour ?

Il recula subitement effrayé, stupéfait :

— Il s'est passé en mon absence quelque chose que je ne comprends pas ! Je ne retrouve plus celle que j'avais laissée... une ombre s'est levée entre elle et moi... Hélas ! j'arrivais si joyeux... Mais non, reprit-il tout à coup, je vois bien que ce n'est pas vous qui parlez, Irène. Votre émotion, vos yeux, tout votre être, démentent vos paroles. Vos lèvres s'adressent à moi, mais votre âme est absente...

— Oui, murmura-t-elle sourdement et sans le vouloir.

— Rendez-la-moi, s'écria-t-il en inclinant devant elle sa tête découverte, car, par les astres du ciel, Irène, vous me l'aviez donnée !

Elle poussa un soupir ; sa main flotta dans l'air pour chercher un point d'appui ; elle sentit le froid parcourir son corps, et chancela.

André s'élança pour la soutenir, mais au moment même où il allait toucher sa robe, elle se redressa dans un suprême effort :

— Arrêtez, s'écria-t-elle en le contenant du geste, avec cette attitude de commandement qui lui venait de race !

Il recula de nouveau. Elle continua lentement, avec un timbre de voix métallique qui semblait frapper à coups de marteau :

— Je ne vous appartiendrai jamais... cessons un semblable entretien... Retournez à Dienyi où l'on vous attend... Ne troublez pas ma solitude...

Il arracha le bandage qui retenait encore son bras avec un mouvement de colère :

— Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit plus tôt !... Je serais mort maintenant !

— Me l'aviez-vous demandé, André ?... Etais-je engagée avec vous ?

— C'est vrai, répondit-il avec un subit affaissement, pardon, Irène... je suis un insensé... Mais je souffre trop ! Ce moment de vous revoir que j'ai tant attendu, voilà ce qu'il me réservait...

Il s'arrêta accablé ; ses regards abaissés vers la terre, sa poitrine gonflée. Irène leva les yeux sur lui et comprit en un instant la douleur qu'il éprouvait. Elle brûlait de se pencher vers lui, et de lui avouer la vérité. Son âme tout entière soulevée cherchait à s'échapper pour s'élancer vers André.

Mais sa fierté, ses sentiments d'honneur et surtout la pensée de son père, vinrent à son secours ;

— André, dit-elle plus doucement, si je ne peux pas lier ma vie à la vôtre, je puis cependant être votre amie, le voulez-vous ?

— Non, mille fois non ! cria-t-il en se redressant avec emportement ! Je ne le pourrais pas, et mon seul souhait maintenant est de ne jamais vous revoir !

— André !... vous ne pensez pas ce que vous dites...

Il la regarda de nouveau, debout en face d'elle, avec ses yeux droits et brillants qui plongeaient jusqu'au cœur ;

— Quand on a rêvé la vie près de vous, croyez-vous donc qu'on puisse l'accepter autrement ?... Je n'en veux plus, Irène, je la jette, j'en ai horreur...

Et comme si la douleur était réellement venue à bout de ses forces, quelques gouttes de sang s'échappèrent de sa blessure rouverte et coulèrent aux pieds d'Irène sur l'herbe froissée par leurs pas.

Il s'avança vers son cheval, sans parler. Alors elle leva les yeux vers lui, croyant qu'il ne la voyait pas. Mais il se retourna brusquement, sans qu'elle s'y attendît, il saisit son regard et fit un mouvement pour revenir encore se jeter à ses pieds :

— Irène, cria-t-il d'une voix affolée, Irène!

Elle inclina son front et resta froide comme une statue de marbre.

(*A suivre.*)

JACQUES BRET

(1) Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.